

Arrêté N° 2020_02690_VDM

**SDI 16/121 ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE PÉRIL GRAVE ET IMMINENT - 74 RUE D'AUBAGNE
13001 MARSEILLE - PARCELLE N°201803 B0235**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1

Vu les articles L.511.1 à L.511.6 ainsi que les articles L.521.1 à L.521.4 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles R.511.1 à R.511.11 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R.556-1 du code de justice administrative,

Vu l'arrêté de délégation de fonction consentie par Madame la Maire n°2020_01336_VDM du 20 juillet 2020, à Monsieur Patrick AMICO en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne,

Vu l'arrêté de péril imminent n°2019_00410_VDM signé en date du 4 février 2019, qui interdit pour raison de sécurité l'occupation de l'immeuble sis 74 rue d'Aubagne - 13001 MARSEILLE,

Vu l'attestation établie le 30 juillet 2020 par Monsieur REPAUX Maxime, architecte de la structure BAM, domicilié 14-18 rue de la guirlande – 13002 MARSEILLE

Vu l'ensemble du dossier marché travaux sur la structure du bâtiment et sa réhabilitation signé le 13 janvier 2020 entre le représentant du maître d'ouvrage BAM et la société de travaux SARL Dynamique Bâtiment.

Vu le rapport final de contrôle technique du bureau de contrôle SOCOTEC rédigé par Monsieur CIVET Cyrille le 28 juillet 2020.

Considérant qu'il ressort de l'attestation de Monsieur REPAUX Maxime que les travaux de réparations définitifs ont été réalisés.

Considérant que la visite des services municipaux, en date du 3 novembre 2020 a permis de constater la réalisation des travaux mettant fin à tout péril.

Considérant le mail de Monsieur REPAUX Maxime du 4 Novembre 2020 donnant le planning prévisionnel des travaux de finitions et de réhabilitation de l'immeuble sis 74 rue d'Aubagne – 13001 MARSEILLE,

ARRETONS

Article 1

Il est pris acte de la réalisation des travaux de réparation définitifs attestés le 30 juillet 2020 par Monsieur REPAUX Maxime, architecte DPLG, dans l'immeuble sis 74 rue d'Aubagne - 13001 MARSEILLE, parcelle cadastrée N°201803 B0235, quartier Noailles, appartient, selon nos informations à ce jour, au 

La mainlevée de l'arrêté de péril imminent n°2019_00410_VDM signé en date du 4 février 2019 est prononcée.

Article 2 L'accès à l'ensemble de l'immeuble sis 74 rue d'Aubagne – 13001 MARSEILLE est de nouveau autorisé.

Les fluides de cet immeuble autorisé peuvent être rétablis.

Article 3 A compter de la notification du présent arrêté, l'immeuble peut à nouveau être utilisé aux fins d'habitation. Les loyers ou indemnités d'occupation seront à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suivra la notification et/ou l'affichage du présent arrêté.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature à l'administrateur judiciaire de l'immeuble tel que mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché en mairie de secteur ainsi que sur la façade de l'immeuble.

Il sera également publié au Recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille.

Article 5 Le présent arrêté sera transmis au Préfet du Département des bouches-du Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, au Bataillon de Marins Pompiers, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du lieu de situation de l'immeuble.

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Patrick AMICO

Monsieur l'Adjoint en charge de la
politique du logement et de la lutte contre
l'habitat indigne

Signé le : 16 novembre 2020